



1 adhérent = 1 licence

Mesdames, Messieurs,

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je viens très humblement me présenter à vous,

Tedj-Eddine BOUAÏCHE, plus connu sur les bassins en tant qu'officiel avec mon second prénom DIDINE. Elu à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Février 2020, dans des conditions très particulières, faute de candidats ce qui risquait de voir se produire l'impensable pour notre Comité, qui était sa dissolution pure et simple.

C'est dans ce contexte que je me suis porté candidat, élu à l'unanimité, j'avais accepté la fonction sous certaines conditions, à savoir :

- Faire table rase des différents du passé,
- Travailler en toute collégialité à tous les niveaux,
- Ouvrir les commissions aux adhérents (es) des clubs,
- L'intégration d'un programme Savoir nager et Aisance aquatique, en direction des personnes en situation de handicap,
- Faire appel plus souvent à nos clubs pour échanger et profiter de leurs différentes expériences.

Le Comité et ses élus (es), sont là pour travailler pour le développement des différentes disciplines représentées au sein du Comité et en direction des clubs.

Le début du mandat a été impacté par l'arrêt de toutes les activités, du fait de la pandémie Mondiale COVID-19, qui n'en finit pas et qui risque de durer encore plus longtemps que prévu, nous vivons au jour le jour avec les annonces gouvernementales qui sont de plus en plus préoccupantes.

Restons optimistes et surtout ne baissons pas la garde, il est préférable d'être très strict sur les gestes barrières et les protocoles sanitaires en situation de grand pic, de les alléger au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire.

Cette saison est très particulière voir même incertaine, travaillons ensemble pour sa réussite, en sachant que les difficultés rencontrées sont différentes d'un club à un autre, mais restons solidaires et unis.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne reprise pour vos clubs respectifs.

Sportivement.

Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Président du CD93 de Natation



Coordonnées principales du CD 93

Fonctions	adresse de messagerie	Noms
Président du CD	president@cd93natation.org	BOUAICHE Tedj Eddine
Président délégué	miette.charlemagne@wanadoo.fr	MIETTE Francis
Secrétaire générale Adjointe	secretaire-generale@cd93natation.org	RIVIERE Roxane
Secrétariat	cd93@cd93natation.org	MARTINAIS Laurence
Assist. technique départemental	kevin.blotas@cd93natation.org	BLOTAS Kevin
Trésorier général	tresorier@cd93natation.org	DURAND Olivier
Natation course	sportive@cd93natation.fr	ALVAREZ Willy, BLOTAS Kevin, RIVIERE Roxane
Maîtres	maitres@cd93natation.org	BLUMHOFER Muriel, MONNY Martine
Officiels	officiels@cd93natation.org	ZANNIER Remy, BLUMHOFER Muriel, DURAND Olivier
Informatique et logistique	informatique-logistique@cd93natation.org	GARCONNAT Sylvain, ZANNIER Remy
Natation Artistique	natation-artistique@cd93natation.org	CHASTAGNER.M, DEHAND.C, DEHAN.B, HIMMI.N
Equipements	equipements@cd93natation.org	EISSIEN Julie, MIETTE Francis, FLAJOLLET Dan
Récompenses	recompenses@cd93natation.org	FLAJOLLET.D, RIVIERE R, JENEQUIN.L
Handicap	handicap@cd93natation.org	JENEQUIN.L, BOUAICHE.T-E, MIETTE.F
Water-polo	water-polo@cd93natation.org	EISSEN Julie, MIETTE Francis
Eau Libre	eau.libre@cd93natation.org	MONNY Martine, BLOTAS Kevin

1. NATATION ARTISTIQUE

Compte Rendu
Commission natation artistique du 20 septembre 2020
Via application Zoom

Présents : Muriel CHASTAGNER - Nassima HIMMI - Gwendoline DEHAN - Aurélie MAKAR

Excusés : Mesdames Coralie DEHAN - Bérangère DEHAN - Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Ordre du jour :

- Point sur la rentrée
- Organisation de la commission
- Organisation de la saison
- Validation du calendrier
- Formation des officiels
- Positionnement du lieu de la compétition interdépartementale
- INSEP
- Questions diverses

Point sur la rentrée

La piscine de Bondy a pu rouvrir ses portes début septembre et les entrainements des groupes de natation artistique ont pu reprendre dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la LIF.

Au niveau des nageuses l'effectif de cette rentrée reste identique à celui de l'année passée à savoir 55 auquel s'ajoute un nouveau groupe de baby composé de 8 nageuses et 2 nageurs.

Afin de recréer un vivier, la section natation artistique de Bondy a en effet décidé pour cette rentrée de créer un groupe de perfectionnement composé d'enfants de 7/8 ans qui ne pratiqueront la première année que de la natation avec comme objectif dès la seconde année la pratique de la natation artistique. Cela pour permettre de recréer un vivier.

La natation artistique de Bondy totalise donc 6 groupes : Un groupe de sirène, Un groupe de baby, Un groupe d'avenir 1, Un groupe d'avenir 2, Un groupe de jeunes, Un groupe de senior.

L'objectif fixé pour les groupes avenir, jeunes et seniors est la participation à la compétition interdépartementale ainsi qu'au Challenge promo.

La piscine de Drancy a pu quant à elle rouvrir dans le respect du protocole mis en place par la LIF le 21/09 seulement après une période de travaux qui aura durée 3 semaines.

La section natation artistique est composée pour cette rentrée d'un effectif de 50 nageuses (contre 60 en 2019) et se décompose en 5 groupes : Un groupe de poussines, Un groupe d'avenirs 1, Un groupe d'avenirs 2, Un groupe de jeunes et Un groupe de juniors.

Les objectifs fixés diffèrent selon les groupes avec une participation pour tous à la compétition interdépartementale et des participations aux différents championnats régionaux en vue d'une qualification aux différents championnats nationaux et Championnat de France en fonction des groupes.

Organisation de la commission

La commission sera animée principalement par Muriel CHASTAGNER, Coralie DEHAN, Bérangère DEHAN et Nassima HIMMI, toutes les quatre membres du comité départemental.

D'autres membres des sections natation artistique du département rejoindront régulièrement cette commission afin de lui apporter leur aide et la renforcer.

Les commissaires ont prévu de se réunir au moins une fois par trimestre.

La prochaine réunion est fixée en décembre.

Organisation de la saison

Comme chaque année, les sections de Drancy et Bondy prévoient l'organisation d'une compétition interdépartementale. Le lieu envisagé en fonction de la situation sanitaire et des disponibilités serait la piscine de Bondy ou celle de Villemomble.

Compte-tenu de la participation de l'ensemble des groupes du département, aux niveaux très hétérogènes et aux objectifs différents, il est décidé par l'ensemble des membres de la commission présents, sur proposition d'Aurelie Makar, de modifier le format de cette compétition afin de l'adapter à tous.

La partie figures imposées sera conservée pour les poussines, avenirs, jeunes et juniors avec un classement récompensant les trois premières de chaque catégorie d'âge.

La partie ballets prendra la forme d'un gala permettant une participation plus ample de tous les clubs avec la possibilité pour tous les groupes de s'exprimer artistiquement.

Une participation à l'Animation poussines régionale du groupe baby de Bondy est également à l'étude. Ce groupe rejoindrait ainsi le groupe des poussines de Drancy, ce qui renforcerait un peu plus la présence du département au niveau régional sur cette discipline.

Comme l'an passé, les deux clubs envisagent une participation au Challenge Néphéliane.

Pour ce qui est des autres compétitions, Bondy envisage la participation au Challenge promo, Drancy la participation au challenge promo, aux compétitions régionales avenirs, jeunes et juniors et vise des qualifications aux compétitions nationales.

Validation du calendrier

L'ensemble des membres présents valident le calendrier proposé par Muriel Chastagner qui se charge de l'envoyer pour validation des journées techniques sur Marville.

Le calendrier proposé est le suivant :

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020 - DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020 - DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2020 -
DIMANCHE 10 JANVIER 2021 - DIMANCHE 31 JANVIER 2021 - DIMANCHE 07 MARS 2021

Positionnement du lieu de la compétition interdépartementale : La date retenue pour la compétition interdépartementale est le dimanche 4 avril sous réserve de disponibilité de la piscine de Bondy ou de celle de Villemomble. Gwendoline DEHAN se charge d'en faire la demande.

Formation des officiels

Présentation des différents niveaux de formation des officiels et appel à candidature par Aurélie Makar, responsable des officiels du département pour la natation artistique.

INSEP

4 nageuses de notre département ont été sélectionnées cette année pour rejoindre le collectif régional INSEP.

3 nouvelles nageuses de la section natation artistique de Drancy (Giulia, Clara et Manon) intègrent le collectif régional de l'INSEP.

Elles rejoindront tous les mercredis Aliya (JAD) qui entame sa cinquième année dans ce collectif avec l'ajout du lundi après-midi à l'INSEP à son programme sportif.

Cf. BO de la Ligue du 17/09/2020

Les entraîneurs qui le souhaitent peuvent venir assister aux entraînements en en faisant la demande en amont à Nathalie (secrétaire de la ligue).

Questions diverses

Néant

2. EAU LIBRE



Du 25 au 28 septembre avait lieu à la Base de Loisirs de Jablines, le Championnat de France Eau Libre 2020 : Parmi les épreuves proposées, la course Grand public. Initialement prévue sur une distance de 2.5 km, celle-ci a été raccourcie à 1.6 km pour des raisons de sécurité tant les conditions climatiques étaient mauvaises. Malgré tout, huit nageurs du département se sont élancés sous la pluie. Voici leurs résultats :

DAMES

1 ^{ère}	VISGUEIRO Julia	(2005/15 ans)	FRA	AS BONDY	21:37.03
14 ^{ème}	LEFEVRE Léna	(2003/17 ans)	FRA	AC VILLEPINTE	24:41.24
16 ^{ème}	LOUWAGIE Pauline	(2003/17 ans)	FRA	TREMBLAY AC	24:55.41

MESSIEURS

20 ^{ème}	QUERE Remi	(2004/16 ans)	FRA	CS NAUTIQUE NOISY-LE-GRAND	23:44.44
24 ^{ème}	MANSOURI Lucas	(2003/17 ans)	FRA	TREMBLAY AC	24:45.24
41 ^{ème}	TAGHI Oussama	(2002/18 ans)	ESP	AC BOBIGNY	25:49.54
45 ^{ème}	GAYE Matthieu	(2006/14 ans)	FRA	CS NAUTIQUE NOISY-LE-GRAND	26:21.36
5 ^{ème}	DAZI Younès	(2002/18 ans)	FRA	TREMBLAY AC	27:39.89

Félicitations à tous, et en particulier à Julia de Bondy qui termine première chez les Dames.

3. MAITRES

Le 16 mars dernier le COVID stoppait net la saison des Maîtres. Certains d'entre nous ont eu la possibilité de nager un peu pendant les vacances d'été et c'est dans une perspective joyeuse que nous comptons appréhender cette nouvelle saison 2020/2021.

Certains ont pu reprendre les entraînements durant 1 semaine, 2 semaines, 3 semaines pour les plus chanceux. Et voilà que le 28 septembre, le couperet tombe à nouveau : interdiction de piscines pour les adultes - décision gouvernementale peu compréhensible, aucun cluster n'étant apparu dans les piscines.

Dans ce contexte, il nous a semblé peu envisageable de participer aux Interdépartementaux (pour l'instant maintenus), compétition organisée par la LIF et à laquelle nous participions depuis sa création il y a deux ans. Cette compétition nous permettait de créer un groupe soudé de nageurs du département. Laissons le temps remettre les machines en route et nous reviendrons plus forts la saison prochaine.

Malgré tout une compétition amicale vous sera proposée par le club de Villemomble le vendredi 27 novembre (sous réserve des conditions sanitaires) afin d'ouvrir le Circuit 93. Même si les performances ne sont pas au rendez-vous, ce sera l'occasion de nous retrouver autour de notre passion commune.

A VOS AGENDAS :

- ↪ Dimanche 22 novembre 2020 Interdépartementaux Maîtres (Nanterre)
- ↪ Vendredi 27 novembre 2020 Se Re-Maître à l'eau (Villemomble)
Circuit Départemental Maîtres
- ↪ Samedi 5 et 6 décembre 2020 Régionaux Maîtres (Boulogne-Billancourt)

4. COMMISSION DES OFFICIELS***CALENDRIER DES FORMATIONS***

CHROMETREUR (Chronométrateur Juge à l'arrivée)	Jeudi 05 Novembre 2020	19h30 → 22h00
	Mardi 17 Novembre 2020	19h30 → 22h00
	Samedi 28 Novembre 2020	09h00 → 11h30
	Mardi 01 Décembre 2020	19h30 → 22h00
Recyclage B → JUGE (Juge de Nage)	Mardi 03 Novembre 2020	19h30 → 22h00
	Jeudi 19 Novembre 2020	19h30 → 22h00
	Samedi 21 Novembre 2020	09h00 → 11h30
	Mardi 15 Décembre 2020	19h30 → 22h00
OFFICIEL DE TABLE <i>Condition : être JUGE</i>	Samedi 09 Janvier 2021	09h00 → 12h00
JUGE (Juge de virages Juge de nage)	Samedi 16 Janvier 2021	09h00 → 12h00

Il est indispensable d'être licencié pour participer à une formation.

FORMATION ET RECYCLAGE

Les formations débuteront le 03 Novembre 2020 (Recyclage B → Juge).

L'inscription est obligatoire via le nouveau formulaire correspondant au type de formation. Il doit parvenir à la Commission des Officiels par mail (officiels@cd93natation.org) 72 heures minimum avant la date de formation. Le formulaire est disponible sur le site du CD93.

En vertu des règles Covid, les places seront limitées à 9 candidats maximum (inscriptions prises en compte par ordre de réception)

Le port du masque est obligatoire



REFORME DES OFFICIELS

Elle est applicable depuis le 1er septembre 2020. (Se référer à la circulaire en annexe)

MISE EN PLACE DU JURY DE "TETE" - JUGE ARBITRE ET STARTER

Cette réunion aura lieu le samedi 07 Novembre 2020 à 9h00 au siège du Comité. Une présentation de la réforme des officiels sera faite.

Pour toutes questions, une seule adresse : officiels@cd93natation.org

La Commission des Officiels

5. SUIVI DES RECORDS DEPARTEMENTAUX**19/10/2019 Meeting de Paris d'Automne Jeunes et plus - PARIS - Bassin : 25 mètres**

[RD] => 100 Dos Dames : **1.0346** / LAITHIER Eva (2001) F FRA BLANC-MESNIL S.N

[RD] => 50 Dos Dames : **0.2913** / LAITHIER Eva (2001) F FRA BLANC-MESNIL S.N

16/11/2019 Championnat départemental de demi fond - MARVILLE - Bassin : 25 mètres

[RD] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3701** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD17] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3701** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3701** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD18] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3701** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

16/11/2019 8e Meeting National de Melun - MELUN - Bassin : 25 mètres

[MPD14] => 50 Brasse Messieurs : **0.3235** / RAYAH Ilian (2005) H FRA JEANNE D'ARC DRANCY

23/11/2019 Championnat 93 d'hiver - VILLEPINTE - Bassin : 25 mètres

[MPD17] => 200 4 Nages Messieurs : **2.0991** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 200 Brasse Messieurs : **2.2603** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 200 Brasse Messieurs : **2.2712** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD16] => 200 4 Nages Messieurs : **2.0991** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 50 Brasse Messieurs : **0.3101** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD18] => 200 4 Nages Messieurs : **2.0991** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

07/12/2019 Championnat régional en bassin de 25m (Georges Hermant) - PARIS - Bassin : 25 mètres

[RD] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3509** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD17] => 50 Brasse Messieurs : **0.3094** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD17] => 100 Brasse Messieurs : **1.0714** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD17] => 100 Brasse Messieurs : **1.0670** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD17] => 200 Brasse Messieurs : **2.2375** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD17] => 200 Brasse Messieurs : **2.2394** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD17] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3509** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 50 Brasse Messieurs : **0.3094** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD16] => 100 Brasse Messieurs : **1.0714** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 100 Brasse Messieurs : **1.0670** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD16] => 200 Brasse Messieurs : **2.2375** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD16] => 200 Brasse Messieurs : **2.2394** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD16] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3509** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD18] => 50 Brasse Messieurs : **0.3094** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD18] => 100 Brasse Messieurs : **1.0714** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD18] => 100 Brasse Messieurs : **1.0670** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD18] => 200 Brasse Messieurs : **2.2375** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

[MPD18] => 200 Brasse Messieurs : **2.2394** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC

[MPD18] => 400 4 Nages Messieurs : **4.3509** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

14/12/2019 Natathlon Jeunes Plot n°1 - MARVILLE - Bassin : 25 mètres

[MPD11] => 100 Brasse Dames : **1.2391** / SCHMITT Marie (2008) F FRA JEANNE D'ARC DRANCY

20/12/2019 Meeting National Francilly Hiver - SARCELLES - Bassin : 50 mètres

- [RD] => 50 Dos Dames : **0.2993** / LAITHIER Eva (2001) F FRA BLANC-MESNIL S.N
[RD] => 50 Dos Dames : **0.3005** / LAITHIER Eva (2001) F FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD17] => 400 Nage Libre Messieurs : **4.1643** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD16] => 50 Dos Messieurs : **0.2794** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD16] => 50 Brasse Messieurs : **0.3173** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC
[MPD16] => 200 Brasse Messieurs : **2.2923** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD16] => 400 Nage Libre Messieurs : **4.1643** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD15] => 50 Dos Messieurs : **0.2878** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD15] => 50 Dos Messieurs : **0.2794** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD15] => 100 Dos Messieurs : **1.0122** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD15] => 100 Dos Messieurs : **1.0106** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD18] => 400 Nage Libre Messieurs : **4.1643** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

20/12/2019 IXème Meeting Catherine Brunet - MASSY - Bassin : 25 mètres

- [MPD11] => 100 Brasse Dames : **1.2351** / SCHMITT Marie (2008) F FRA JEANNE D'ARC DRANCY

29/02/2020 Championnat 93 printemps - MONTREUIL - Bassin : 50 mètres

- [RD] => 400 4 Nages Messieurs : **4.4286** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD17] => 100 Brasse Messieurs : **1.0929** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC
[MPD17] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1342** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD17] => 400 4 Nages Messieurs : **4.4286** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD18] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1342** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD18] => 400 4 Nages Messieurs : **4.4286** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

06/03/2020 XIe Meeting National Eurocom de Massy - MASSY - Bassin : 50 mètres

- [MPD17] => 100 Brasse Messieurs : **1.0897** / MANSOURI Lucas (2003) H FRA TREMBLAY AC
[MPD17] => 50 Dos Messieurs : **0.2764** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD17] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1200** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD17] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1222** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD16] => 50 Dos Messieurs : **0.2764** / CELESTE Mathéo (2004) H FRA BLANC-MESNIL S.N
[MPD18] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1200** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE
[MPD18] => 200 4 Nages Messieurs : **2.1222** / GORLIER Enzo (2003) H FRA AC VILLEPINTE

Circulaire du responsable régional ou départemental des officiels de Natation Course

(Version du 1^{er} juillet 2020, à effet au 1^{er} septembre 2020)

PREAMBULE

Depuis plus de 40 ans l'organisation des jurys de Natation Course de la FFN était structurée autour de 3 niveaux d'officiels (C, B, A).

En 2019, la commission fédérale des juges et arbitres a estimé que ce dispositif ne correspondait plus à la réalité des responsabilités, et surtout à l'échelonnement des compétences nécessaires pour tenir les fonctions associées à chaque niveau. Partant de ce constat la commission a proposé une nouvelle structuration qui repose sur 3 niveaux principaux définis selon les critères de connaissance du règlement et sur les types de compétences requises.

Cette réforme, qui a été validée par le comité directeur fédéral du 30 janvier 2020, est mise en place à partir du 1^{er} septembre 2020.

LA REFORME 2020

La nouvelle structuration repose sur 3 niveaux principaux définis selon les critères de connaissance du règlement et sur les types de compétences requises, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Niveau	Critère de connaissance du règlement FINA	Compétences requises
1	Réduite (niveau d'entrée)	Pas de compétence spécifique
2	Partielle : limitée au champ d'intervention de l'officiel	Capacité à identifier des fautes, proposer et formaliser une disqualification
3	Totale : garantir le respect du règlement FINA dans son ensemble, ainsi que des autres règlements spécifiques	Capacité à manager une équipe Capacité à décider d'une disqualification Capacité à traiter une réclamation Capacité à superviser le chronométrage.

Partant de cette segmentation, le système des « officiels Natation Course » est structuré comme suit :

Titre	Fonctions (au sens du règlement FINA)	Commentaires
Chronométreur	Chronométreur Juge à l'arrivée	
Juge	Chronométreur Chronométreur en chef Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juge de nage	
Starter	Chronométreur Chronométreur en chef Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter	Une qualification optionnelle qui fait appel à des compétences spécifiques pour le départ (maîtrise de soi, technicité...)
Juge-Arbitre	Chronométreur Chronométreur en chef Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter Superviseur Juge-Arbitre	Il manage la compétition dans son ensemble. Il est le garant du respect du règlement. Il anime le jury, le gestionnaire de la compétition, le superviseur.
Fédéral	Chronométreur Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter Juge-Arbitre Juge en immersion (formation continue) Jury de tête de compétition nationale	Ne concerne que les officiels titulaires du titre « Juge-arbitre » Niveau d'accès aux jurys nationaux via le dispositif de formation continue (immersion) puis dans les jurys de tête des épreuves nationales. Le niveau « Fédéral » n'est pas un titre, mais un label attribué pour une période limitée dans le temps

Nota : Le titre de « gestionnaire de compétition » sera précisé ultérieurement.

LA CIRCULAIRE

Cette circulaire qui prend effet au 1^{er} septembre 2020, précise les fonctions pouvant être tenues par les officiels dans les jurys des épreuves de Natation Course et les modalités pour l'obtention des différents niveaux.

LES OFFICIELS DE NATATION COURSE

Outre les délégués fédéraux, régionaux ou départementaux, les réunions sportives de natation se déroulent sous la direction d'un ou plusieurs « Juges-Arbitres » qui s'appuient sur un jury composé d'officiels dont les fonctions sont détaillées ci-après, et le cas échéant d'un « Gestionnaire de la compétition », d'« opérateur(s) de chronométrage » *ainsi que de bénévoles associés pour des fonctions « hors jury »*.

Il est rappelé que toute personne intervenant dans l'organisation d'une compétition doit être licenciée à la FFN.

Les articles SW X.Y.Z font référence au règlement de la FINA.

1 - CHRONOMETREURS

Ils sont qualifiés pour :

- prendre le temps du concurrent dans le couloir qui leur a été assigné ;
- remplir les fonctions de chronométreur définies dans l'article SW 2.9 ;
- assurer le rôle de juge à l'arrivée conformément à l'article SW 2.11.

2 - JUGES

Ils sont qualifiés pour assurer les fonctions de :

- chronométreur et chronométreur en chef (articles SW 2.8 et 2.9) ;
- juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef (article SW 2.10 et 2.11) ;
- juge de virages et juge de virages en chef (articles 2.5 et 2.6) ;
- juge de nage (article SW 2.7).

3 - STARTERS

Ils sont qualifiés pour assurer les fonctions de :

- chronométreur et chronométreur en chef (articles SW 2.8 et 2.9) ;
- juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef (article SW 2.10 et 2.11) ;
- juge de virages et juge de virages en chef (articles 2.5 et 2.6) ;
- juge de nage (article SW 2.7) ;
- starter (article SW 2.3),

4 - JUGES ARBITRES

Ils sont qualifiés pour assurer les fonctions de :

- chronométreur et chronométreur en chef (articles SW 2.8 et 2.9) ;
- juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef (article SW 2.10 et 2.11) ;
- juge de virages et juge de virages en chef (articles 2.5 et 2.6) ;
- juge de nage (article SW 2.7) ;
- starter (article SW 2.3) ;

- superviseur (article SW 2.2 et SW 2.12) ;
- juge-arbitre (article SW 2.1 du règlement FINA).

FORMATION DES OFFICIELS ET OBTENTION DU TITRE

Les Ligues régionales, qui peuvent éventuellement déléguer tout ou partie de leurs prérogatives aux comités départementaux (ou districts), sont chargées :

- de la formation initiale et de la formation continue des officiels ;
- d'organiser les réunions théoriques pour la préparation aux examens. Pour ce faire elles doivent respecter les consignes de la commission fédérale pour la réalisation des supports pédagogiques et exercices tests. Les questionnaires sont ceux diffusés par la commission fédérale. Ils doivent être utilisés exclusivement pour le passage des épreuves théoriques et ne doivent en aucun cas être diffusés ;
- d'organiser les sessions d'examen en respectant un délai obligatoire d'au moins 15 jours entre la formation et l'examen. Sauf pour le test de connaissance « chronométré » qui sera proposé aux candidats à l'issue de la formation ;
- d'organiser les validations pratiques lors des compétitions départementales ou régionales ;
- de la désignation et de l'animation des officiels formateurs, référents et tuteurs ;
- de la validation des titres et de la saisie dans le module Extranat officiels ;
- de la gestion et de l'animation des officiels.

A cet effet, la Fédération Française de Natation :

- publie la circulaire relative à la formation et la gestion des officiels de Natation Course ;
- publie le corpus réglementaire (règlement FINA en français, note d'application, etc.) ;
- diffuse le test de connaissance (chronométré) et les questionnaires d'examen théorique d'officiel (Officiel B vers juge, Juge et Juge-arbitre) établis selon les règles de la FINA et de la FFN ;
- met à disposition des Ligues régionales le module de gestion des officiels sous Extranat pour la gestion, le suivi et la délivrance de titres d'officiels ;
- met à disposition des référents régionaux et des formateurs un centre de ressources dédié ;
- met à disposition des candidats et des officiels un recueil de fiches thématiques constituant le référentiel fédéral.

Par ailleurs, la FFN organisera l'information des responsables régionaux et des formateurs régionaux et départementaux et en particulier un rassemblement en début de saison à la suite de chaque évolution des règlements FINA.

LES DIFFERENTS TITRES

CHRONOMETREUR

Le titre de « Chronométré » est délivré aux personnes ayant passé un test pratique d'aptitude à la fonction de chronométré, et une validation pratique de la fonction de juge à l'arrivée ; chaque candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire de la ligue régionale ou du comité

- départemental organisateur de la session ;
- être âgé d'au moins 14 ans à la date de l'examen ;
 - avoir fait acte de candidature auprès de la ligue régionale ou du comité départemental dont il dépend ;
 - avoir participé à une formation de base organisée par le comité départemental ou la ligue régionale. A l'issue un test de connaissance sera proposé aux candidats.

Validation pratique

Il devra y avoir au moins deux chronométreurs officiels dans la ligne en plus du candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel (cf : cas d'un chronométrage manuel avec 3 chronométreurs – SW 11.3.2).

L'aptitude du candidat sera appréciée sur un minimum de 40 prises de temps (le temps final) réalisées à l'occasion d'une ou deux réunions FFN (départementale, régionale).

A chaque série le temps du candidat annoncé et enregistré au 1/100ème de seconde sera comparé au temps manuel officiel de la ligne. Nota : les 3 temps seront reportés sur la fiche du candidat.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir plus de 10 écarts de 16 centièmes et plus, dont un maximum de 2 écarts de temps supérieurs ou égaux à 40/100èmes.

Les écarts de temps compris de 0 à 15/100èmes ne sont pas comptabilisés.

Pour la validation de la fonction du juge à l'arrivée, il sera demandé au candidat de tenir le poste pendant une réunion sous le contrôle d'un officiel tuteur, du starter ou du juge arbitre.

JUGE

Le titre de « Juge » est délivré aux licenciés ayant satisfait à l'épreuve écrite et aux validations pratiques de l'examen prévu à cet effet ; chaque candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire de la ligue régionale ou du comité départemental organisateur de la session ;
- être âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen ;
- avoir effectué un minimum de trois réunions en étant titulaire du titre « chronométreur » ;
- avoir fait acte de candidature auprès de la ligue régionale ou du comité départemental dont il dépend.
- avoir suivi une formation durant laquelle, les règlements (articles correspondant aux responsabilités du juge) seront expliqués et des exercices tests seront proposés et commentés.

Pour obtenir le titre de « Juge », le candidat devra :

- réussir l'épreuve écrite ;
- effectuer les réunions de validation aux postes de contrôleur de virages (côtés départ et virage), et juge de nages.

Epreuve écrite :

Les candidats devront répondre à toutes les questions d'un questionnaire « Juge » (édition du 1^{er} septembre 2020).

Le candidat sera admis à l'examen écrit s'il ne dépasse pas le nombre d'erreurs tolérées. Ce nombre d'erreurs peut être indiqué sur chaque questionnaire

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation.

Validation pratique :

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné à cet effet par le comité départemental ou la ligue régionale, le candidat devra assurer :

- lors de quatre réunions la fonction de juge de virages, deux fois à chaque extrémité ;
- lors deux réunions celle de juge de nage.

Le candidat sera en binôme avec un officiel titulaire qui aura le rôle de tuteur. Le poste sera tenu pendant la totalité de la réunion.

STARTER

Le titre de « Starter » est délivré aux officiels « Juge » ayant satisfait à l'épreuve de validation pratique spécifique ; chaque candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire de la ligue régionale ou du comité départemental organisateur de la session ;
- avoir fait acte de candidature auprès de la ligue régionale ou du comité départemental dont il dépend.

Validation pratique :

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné à cet effet par le comité départemental ou la ligue régionale, le candidat devra assurer :

- deux réunions au poste de starter, dont au moins une avec un starter tuteur.

Le candidat sera en binôme avec un officiel référent qui aura le rôle de tuteur, le poste sera tenu pendant la totalité de la réunion.

JUGE ARBITRE

Le titre de « Juge-Arbitre » est délivré aux officiels ayant satisfait à l'épreuve écrite et aux validations pratiques de l'examen prévu à cet effet ; chaque candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être licencié à la FFN sur le territoire de la ligue régionale ou du comité départemental organisateur de la session ;
- être âgé d'au moins 18 ans à la date de l'examen ;
- avoir fait acte de candidature auprès de la ligue régionale ou du comité départemental dont il dépend ;

- être titulaire depuis 2 saisons au moins du titre de « Juge » et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des deux dernières saisons ; Ils pourront donc se présenter à l'examen dès le début de leur 3ème saison comme « Juge » soit après un minimum d'une saison complète en étant titulaire du titre de « Juge » ;
- être titulaire du titre de starter ;
- avoir assisté à une réunion de formation, sous la direction d'un formateur désigné par la ligue régionale ou le comité départemental durant laquelle, les règlements (articles correspondant aux responsabilités du juge-arbitre) seront expliqués et des exercices tests seront proposés et commentés.

Pour obtenir le titre de « Juge-arbitre », le candidat devra :

- réussir l'épreuve écrite ;
- effectuer les réunions de validation aux postes de superviseur et de juge-arbitre.

Epreuve écrite :

Les candidats devront répondre à toutes les questions d'un questionnaire fédéral « Juge-Arbitre » (édition du 1^{er} septembre 2020).

Le candidat sera admis à l'examen écrit s'il ne dépasse pas le nombre d'erreurs tolérées. Ce nombre d'erreurs peut être indiqué sur chaque questionnaire

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation (les validations pratiques).

Validations pratiques :

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné à cet effet par le comité départemental ou la ligue régionale, le candidat devra assurer :

- la fonction de superviseur lors d'une réunion organisée avec un chronométrage automatique ;
- lors de quatre réunions la fonction de juge-arbitre.

Le candidat sera en binôme avec un juge-arbitre titulaire qui aura le rôle de tuteur, chacun des postes sera tenu pendant la totalité de la réunion.

LES QUESTIONNAIRES

Les épreuves théoriques devront être passées avec les formulaires édités par la Fédération Française de Natation (édition du 1^{er} septembre 2020) ; les questionnaires d'examens théoriques pourront être actualisés annuellement, et à minima ils seront revus à chaque modification du règlement FINA.

Le test de connaissance pour la formation de chronométreur a une valeur indicative et ne doit pas être considéré comme un examen théorique.

Pour les épreuves théoriques « Juge » et « Juge-arbitre » ainsi que pour la mise à niveau « Officiel B vers juge » plusieurs questionnaires et leurs corrigés seront mis à disposition.

VALIDATION ANNUELLE DU TITRE D'OFFICIEL

Le titre d'officiel sera renouvelé automatiquement lors du renouvellement de la licence.

Les juges, starters et juges-arbitres devront suivre une session de formation continue au moins une saison sur deux.

Ces sessions de formation continue seront organisées par les ligues et/ou les comités départementaux, selon l'organisation mise en place.

Au moins une session de formation continue devra être proposée en début de saison avant la fin décembre.

EQUIVALENCE

Des équivalences pourront être attribuées à :

- des officiels étrangers licenciés à la FFN dès lors qu'ils pourront justifier d'un niveau de formation et de pratique identiques au titre sollicité. L'équivalence sera attribuée au niveau national par la commission fédérale des juges et arbitres, qui le cas échéant se chargera d'enregistrer l'officiel dans la base extranat.
- des officiels ayant obtenu un titre dans des fédérations affinitaires selon les consignes de la commission fédérale (à venir).

LES JEUNES OFFICIELS

La commission fédérale souhaite promouvoir la fonction d'officiel auprès des jeunes licenciés et accompagner toutes les initiatives menées par les ligues. A ce titre l'expérimentation menée par la ligue Nouvelle Aquitaine est un exemple qui a démontré toute sa pertinence.

Par ailleurs la FFN travaille avec l'UNSS à un rapprochement et à l'intégration de cette réforme pour faciliter les passerelles et l'accueil des jeunes officiels UNSS.

C'est pourquoi, sous réserve de s'inscrire dans un dispositif spécifique animé par la ligue, des jeunes officiels pourront obtenir de manière dérogatoire les titres de « Chronométrateur » et « Juge » respectivement à partir de 12 ans et 14 ans. Lors de leur enregistrement dans extranat, leur titre sera complété de la mention « jeune officiel ».

DIVERS

Un officiel membre d'un club d'été peut œuvrer comme officiel toute l'année dès lors que son club est affilié et qu'il est licencié à la FFN.

Un officiel inscrit dans un jury ne peut être membre du jury d'appel de la même compétition.

LES TEXTES DE REFERENCE

Les candidats, et par la suite les officiels en activité doivent connaître le corps des textes réglementaires qui régissent la discipline :

- le règlement FINA en vigueur publié en français sur le site de la FFN ;
- les mémos complémentaires publiés selon les besoins par la FFN ;
- les fiches thématiques du « référentiel des officiels de Natation Course » ;
- les dispositions particulières prises par la FFN (départs, chronométrages, etc.) ;
- le règlement intérieur de la FFN publié chaque saison dans l'annuaire fédéral ;

- le règlement sportif de la saison, en particulier le chapitre « Aspect techniques » ;
- la circulaire « officiels de natation course ».

MESURES TRANSITOIRES

Lors de la saison 2020-2021, les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2019, pourront suivre les formations de juge, starter et poursuivre la formation de juge-arbitre sans attendre le délai de deux ans après l'obtention de leur titre.

Lors de la saison 2021-2022, il en sera de même avec les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2020.

TRANSPOSITION DES ANCIENS TITRES VERS LES NOUVEAUX

Les titres d'officiels C, B et A resteront valides et leurs titulaires pourront continuer à participer aux jurys, sous réserve de participation aux sessions de formation continue.

Des modalités particulières d'obtentions des nouveaux titres sont mises en place pour les officiels C, B et A :

MISE A NIVEAU D'OFFICIEL « C » A CHRONOMETREUR

L'officiel C devra assurer une validation pratique au rôle de juge à l'arrivée lors d'une réunion, et sous le contrôle d'un officiel tuteur, du starter ou du juge arbitre.

MISE A NIVEAU D'OFFICIEL « B » A JUGE

L'officiel B devra suivre une formation durant laquelle les règlements (articles correspondant aux responsabilités du juge, en particulier du juge de nage) seront expliqués et des exercices tests seront proposés et commentés.

Epreuve écrite de validation

Il devra participer à une épreuve écrite de validation (questionnaire spécifique « Mise à niveau Officiel B / Juge »).

Le candidat sera admis à l'examen écrit s'il ne dépasse pas le nombre d'erreurs tolérées. Ce nombre d'erreurs peut être indiqué sur chaque questionnaire

La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre le processus de mise à niveau (les validations pratiques).

Epreuve pratique de validation

Sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout officiel référent désigné à cet effet par le comité départemental ou la ligue régionale, le candidat devra assurer :

- lors de deux réunions la fonction de juge de nage.

MISE A NIVEAU D'OFFICIEL « A » A JUGE-ARBITRE

Lors du renouvellement de leur licence, les officiels A seront automatiquement reclassés au niveau de juge-arbitre sous réserve d'avoir été licenciés à la FFN lors des deux dernières saisons 2018/2019 – 2019/2020.

Les officiels non licenciés lors des deux dernières saisons resteront officiels A.

REGLES DE SAISIE DANS EXTRANAT OFFICIELS

Les modalités de saisie dans extranat officiels feront l'objet d'une annexe à la présente circulaire.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DES OFFICIELS NATATION COURSE

	Chronométrateur	Juge	Starter	Juge-arbitre
Préalable	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.	Licencié FFN pour la saison en cours.
Postes dans le jury	Chronométrateur Juge à l'arrivée	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter Superviseur Juge-arbitre
Conditions	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique.	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir effectué au moins trois réunions avec le titre de chronométrateur.	Avoir 16 ans révolus. Avoir le titre de juge.	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit. Avoir le titre de juge depuis au moins deux saisons, et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des deux dernières saisons. Avoir également le titre de starter.
Formation théorique	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.	Par un formateur désigné par le département ou la ligue.
Examen écrit	Aucun. Test de connaissance en fin de formation (non éliminatoire).	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.	Aucun.	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen.		Un an jour pour jour à la date de l'examen.
Validation(s) pratique(s)	- Chronométrage (1) - Juge à l'arrivée (2)	- Juge aux virages côté virages (3) - Juge aux virages côté départs (3) - Juge de nage (3)	- Starter (3)	- Superviseur (2) - Juge-arbitre (4)
Formation continue	- Aucune.	- Obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.	- De par son titre de juge, obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.	- Obligatoire au moins une saison sur deux et à chaque changement important des règlements.

- (1) Le candidat sera affecté à un couloir avec deux officiels titulaires. Son temps sera pris en compte pour la détermination du temps officiel.
(2) Epreuve pratique à réaliser une fois sur toute la durée d'une réunion.
(3) Epreuve pratique à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion.
(4) Epreuve pratique à réaliser quatre fois sur toute la durée d'une réunion.

CONDITIONS D'EQUIVALENCE AVEC LES ANCIENS TITRES D'OFFICIELS NATATION COURSE

	Officiel C → Chronométrateur	Officiel B → Juge	Officiel A → Juge-arbitre
Formation	Formation théorique à la fonction de juge à l'arrivée.	Formation théorique à la fonction de juge.	Aucune.
Examen écrit	Aucun.	Questionnaire spécifique à remplir au moins quinze jours après la formation théorique.	Aucun.
Validation(s) pratique(s)	- Juge à l'arrivée à réaliser une fois sur toute la durée d'une réunion.	- Juge de nage à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion.	Equivalence automatique.

Remarques :

- Un officiel B ayant obtenu son titre de Juge, pourra ensuite suivre la formation normale pour obtenir le titre de Starter.
- Lors de la saison 2020-2021, les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2019, pourront suivre les formations de juge, starter et poursuivre avec la formation de juge-arbitre sans attendre le délai de deux ans après l'obtention du titre de juge.
- Lors de la saison 2021-2022, il en sera de même avec les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2020